



Tours, le 26 mars 2020

Covid 19 – L'État et le Conseil Départemental font bloc

En appui de l'Agence Régionale de la Santé et pour répondre aux besoins immédiats des EHPAD, des résidences seniors à caractère social, des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile pour les personnes âgées ainsi que des établissements de la protection de l'enfance, la Préfecture et le Département font, ce jeudi et vendredi, une première distribution d'urgence de 23 500 masques (12 500 masques venant du stock réquisitionné par l'Etat et 11 000 autres venant des stocks conservés par le Département suite la crise de la grippe H1N1), à savoir :

- 5 750 masques pour les EHPAD ;
- 2 400 masques pour les résidences autonomie pour personnes âgées à caractère sociales ;
- 3 800 masques pour les foyers de vie et d'hébergement pour personnes handicapées ;
- 2 850 masques pour les établissements de protection de l'enfance ;
- 3 500 masques pour les Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile ;
- 5 200 masques pour les professionnels de santé.

En complément des dotations de l'ARS passées et à venir, aux mêmes établissements, et afin de bien doter les personnels en première ligne dans la lutte contre le Coronavirus, le Département a commandé 1 million de masques dont 75 % de masques chirurgicaux et 25 % de masques de protection supérieure pour les personnels soignants (FFP2). Ce million de masques arrivera dès le début de la semaine prochaine par fractions et fera l'objet de dotations progressives.

Leur distribution progressive, dans le temps, par les équipes du Département sera fixée d'un commun accord entre Madame la Préfète du Département et Monsieur le Président du Conseil départemental.

Cela représente un investissement de 1 million d'Euros pour le Département mais est indispensable pour aider les personnels qui œuvrent chaque jour en première ligne dans l'intérêt de tous.

Le Conseil Départemental a aussi apporté son soutien dans l'ouverture des deux premiers centres « COVID 19 » sur la Métropole : à Tours et Joué-lès-Tours.

Ces deux centres ont ouvert ce jeudi 26 mars matin et les premiers rendez-vous se tiennent dès aujourd'hui (à 11h00 : 6 rendez-vous étaient déjà programmés).

Le Conseil Départemental a appuyé la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) dans la livraison et l'équipement des premiers centres sur Tours et Joué-lès-Tours en ventilant certains matériels médicaux issus des infirmeries des collèges de l'agglomération, en lien avec l'Education Nationale.

En lien avec la Préfecture, le Conseil départemental a permis un soutien logistique sur les moyens téléphoniques et informatiques (un photocopieur mis à disposition sur le centre de Tours par le Conseil départemental).

Le Conseil départemental a également mis en place, dans un délai particulièrement court, la ligne d'appels et de prises de rendez-vous en détachant certains de ses agents sur cette mission, 7 jours sur 7 et en mobilisant les moyens techniques nécessaires.

La ligne est opérationnelle depuis ce 26 mars matin et est réservée aux professionnels pour faciliter l'orientation et la prise en charge des patients (pas de communication du numéro au grand public) : le CHU et l'ordre des médecins ont le numéro depuis le 25 mars au soir.

Le Département, en lien avec la Préfecture, la CPTS, l'ARS, poursuivra son action dans ce domaine en accompagnant l'ouverture de nouveaux centres dans le département.

CONTACT PRESSE

Christelle HAMON – 02 47 33 10 06
pref-relations-presse@pref.gouv.fr

www.indre-et-loire.gouv.fr 

@Prefet37 

Préfète d'Indre-et-Loire

Grégory CARUANA – Directeur de la communication du Conseil départemental – 06.62.83.61.48